

**NOUS  
SOMMES**  
Montpellier

**UN NOUVEL  
ESPOIR**

**HANDICAP**

**LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LA CITÉ  
MÊME HUMANITÉ, MÊME CITOYENNETÉ**

**LES 15 ET 22 MARS 2020  
[HTTPS://NOUSSOMMES.ORG](https://noussemmes.org)**

# NOTRE CONSTAT

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, précise qu'au sens législatif constitue un handicap « toute limitation ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Montpellier, 7ème ville de France, compte près de 28 000 personnes en situation de handicap, soit environ 10% de la population (moyenne nationale) auxquelles s'ajoutent toutes les Personnes à mobilité réduite (PMR) : personnes âgées, de petites tailles, encombrées, parents avec poussettes, temporairement en béquilles, etc. évaluées aussi à 10% de la population (28 000).

Au-delà du handicap, la personne concernée fait corps avec la société et la société doit faire corps avec elle. Même s'il est notoire de constater que le regard envers le handicap tend à évoluer dans le bon sens, la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Hérault (MDPH) devenant la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), force est de constater qu'on est loin de l'autonomie à 100%. Au niveau de l'emploi, premier champ d'insertion et de reconnaissance sociétale, une personne en recherche d'emploi sur 10 est handicapée. Dans son tableau de bord afin d'établir un bilan quant au marché du travail des personnes handicapées en Occitanie, AGEFIGH révèle notamment qu'en 2018, le nombre de personnes handicapées en recherche d'emploi est en légère hausse par rapport à 2017 en Occitanie.

Pour #Nous sommes, il n'y a pas des personnes en situation de handicap mais simplement des Personnes : personnes atteintes d'une déficience qui entraîne une incapacité, source d'un désavantage humain et/ou social. Dès lors, en conformité avec le principe de Liberté, Égalité, Fraternité, **#Nous sommes entend promouvoir la citoyenneté et la dignité des personnes en situation de handicap en restaurant leur égalité, en œuvrant pour leur complet épanouissement et leur meilleure insertion à toute forme de vie sociale.**

# LE DÉTAIL DE NOS MESURES

## ACCELERER L'ACCESSIBILITE DANS TOUS LES CHAMPS DE LA VIE CITOYENNE

### Rendre la ville plus accessible pour favoriser l'autonomie des personnes handicapées en particulier et de toutes et tous en général en favorisant l'Accessibilité Universelle

Quelques chiffres :

- la marche à pied est le 2ème mode de déplacement à Montpellier (38% des personnes) ,
- 32% de la voirie rendus accessibles en 2018, soit seulement 22km sur les 6 dernières années (mandature de Monsieur Saurel).

#Nous sommes propose de faire un état des lieux des obstacles à la mobilité en partenariat avec les associations compétentes en vue d'améliorer concrètement les aménagements urbains et l'accès aux services de la ville. Les associations sont très nombreuses et organisées au sein du CLCPH (comité de liaison) mais les dotations pour les frais de fonctionnement des associations sont faibles.

Notre politique accessibilité doit se concentrer sur la continuité de la chaîne de déplacement et ainsi construire une ville des courtes distances en réduisant les distances pour les déplacements du quotidien.

La loi de 2005 prévoit l'obligation d'avoir :

- Un Plan Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) qui n'existe toujours pas à la Mairie de Montpellier : état des lieux des circulations piétonnes et des zones de stationnement, de propositions de nature à améliorer les conditions d'accessibilité, d'une estimation financière des travaux nécessaires, une programmation de ces travaux ainsi que des modalités de révision des actions engagées.
- Un Schéma Directeur Accessibilité (SDA), qui existe à la Mairie de Montpellier, et doit donc nous servir de référent pour le PAVE. Il tient compte du diagnostic et des priorités identifiées par les associations. Ce Schéma représente un investissement de 25,4Me pour la Métropole : 16Me pour le renouvellement du matériel bus et 9,4Me pour les aménagements et équipements du réseau.
- La constitution d'une Commission Communale d'Accessibilité, CCA (élus/élus + associations d'usagers + associations de personnes handicapées) pour assurer un suivi productif et cohérent du SDA au PAVE existe à Montpellier mais simplement consultatif.

## Nos propositions pour la voirie :

- contrôle et de suivi : plus de poids accordé aux associations au CCA pour les futurs travaux de voirie,
- création d'une plateforme dédiée aux signalements des difficultés : réactivité,
- développement de mobiliers urbains de repos (bancs, assis/debout pour ceux qui ne peuvent s'asseoir...),
- séparation des zones piétons/vélos d'un même trottoir,
- revêtement des sols : aspect tactile (rugosité pour les aveugles / uniformité pour les roulettes) ; aspect visuel contrasté pour les malvoyants et les malvoyantes.
- élargissement du cheminement : c'est l'aspect le plus discriminant de la mise en accessibilité, aller vers les 1.80m de largeur (la norme légale est 1.40m).

## Nos propositions pour le transport :

- mise en application de la mise en accessibilité des pôles d'échange : programmé mais pas encore appliqué,
- multiplication des journées de formation de personnel au contact des personnes utilisatrices des moyens de transports dépendantes et des techniciens et techniciennes en charge des transports,
- mise en évidence de l'information multi-sensorielle pendant le déplacement,
- mise à disposition de mini bus gratuit exclusif personnes âgées et handicapées,
- développement des zones de rencontre, zone où l'on souhaite privilégier la vie locale (priorité piétons cyclistes)

## Rendre la ville plus inclusive avec un logement tendant vers le 100% accessible et inclusif

Pour rappel, le Gouvernement s'est engagé le 7 juin 2017 à favoriser le développement des habitats inclusifs en levant les obstacles administratifs. Ainsi, la Mairie peut s'appuyer sur l'existant même si au départ il n'était pas considéré comme de l'habitat inclusif :

- logements locatifs sociaux,
- résidences sociales,
- maisons relais,
- logements-foyers.

Aujourd'hui il faut en moyenne 3 ans pour trouver un logement adapté pour une personne à mobilité réduite à Montpellier. Et une fois ce parcours du combattant passé, quid de la vie sociale quand l'appartement de ses amis ou de sa famille n'est pas adapté ? Sarah Salmona, professeure de français nous raconte « *comme cette fois, où chez des amis, je me suis retenue toute une soirée de boire et d'aller aux toilettes, et qu'une fois arrivée devant ma porte d'entrée en glissant la clef dans la serrure, j'ai noyé le coussin de mon fauteuil sans avoir eu le temps de franchir le seuil de mon appartement* ». ».

*#Nous sommes* veut permettre aux personnes en situation de dépendance de conserver un maximum d'autonomie grâce à des logements adaptés et une organisation qui leur assure une aide humaine et un lien avec l'extérieur : participer à la vie de la cité et mener une vie citoyenne à part entière. Intégrer les besoins des personnes en situation de handicap dès la création de l'habitat en allant au-delà du règlement accessibilité édicté par loi de 2005 mais en se basant sur l'expérience du quotidien des personnes concernées.

#Nous sommes propose que la ville fasse des appels à projets auprès des bailleurs sociaux, des opérateurs privés, des organismes de foncier solidaire et incite le développement du bail réel solidaire prévu par l'ordonnance du 21 juillet 2016 ; que la ville mobilise les financements et aides nécessaires pour la construction, l'aménagement et l'adaptation des logements de l'habitat inclusif (subventions ANAH, aides à l'accession à la propriété, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc...), tout en coordonnant et en soutenant l'accompagnement des candidats aux logements inclusifs pour leur proposer :

- une veille assurée par une personne habitant l'immeuble dans une logique d'attention mutuelle et mieux vivre ensemble ou par une personne extérieure,
- un soutien à la convivialité (animation des espaces communs, organisation d'activités),
- une aide à l'inclusion (démarches administratives, un soutien informatique, etc.),
- une aide à l'autonomie (courses, ménage, cuisine, toilette, déplacements, etc.).

## **Nos propositions pour le logement**

- mise en accessibilité de 100% des logements dans le neuf contre la Loi Elan (CA des bailleurs sociaux),
- introduction de clauses spécifiques dans les cahiers des charges dans les opérations d'aménagement pilotés par la ville (ZAC),
- mise en place d'un système de contrôle aléatoire a posteriori avant la délivrance du certificat d'achèvement des travaux,
- mise en place d'un fichier listant les logements accessibles et recensant les logements accessibles,
- renforcement de l'action du CCAS en créant un espace municipal d'autonomie réduite,
- diagnostic de l'existant dans le privé pour une mise en conformité et l'attribution de subventions pour une mise en accessibilité.

## **Rendre la ville plus citoyenne et porteuse d'emplois, pour toutes et tous**

Les personnes en recherche d'emploi en situation de handicap connaissent toujours des difficultés d'insertion. 50 % d'entre elles ont 50 ans ou plus contre 26 % pour le tout public. Elles présentent également un niveau de formation assez bas. 39 % ont un niveau bac ou plus contre 54 % pour le tout public. La loi prévoit pourtant une obligation de 6% de personnes handicapées embauchées dans les entreprises de plus de 20 salariés. Ils sont 4,9% dans le public et 3,3% dans le privé dans la région. Autre phénomène inquiétant : les personnes handicapées restent plus longtemps au chômage : en moyenne, 788 jours contre 577 jours pour les valides. Pourtant, les études tendent à montrer que les personnes handicapées ont une capacité à s'adapter supérieure à la moyenne.

#Nous sommes propose de dépasser la logique des quotas et faire de Montpellier, même si elle fait figure de bonne élève puisque dépassant les 6%, le fer de lance de l'emploi des personnes en situation de handicap dans tous les secteurs de la ville. Au-delà de Handi Job, la ville doit s'engager notamment dans des initiatives comme les Duoday, avec au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise. Une journée, c'est très court, ce n'est pas une offre d'emploi. Mais cela permet de créer la rencontre sans autre engagement qu'une journée de stage, de mettre en avant les

compétences et contribue ainsi à changer de regard sur l'emploi des personnes handicapées.

Nos propositions pour l'emploi :

- participation au Duoday pour tous les services publics municipaux,
- embauche d'un membre du personnel sourd ou d'une personne entendante ayant le niveau B2.6 en LSF à l'accueil de la mairie et de l'office de tourisme,
- création d'une instance (comme à Nantes) de dialogue et de concertation, co-construite en se basant sur l'expertise d'usage
- affectation de personnes référentes handicap dans les services transversaux de la ville et de la Métropole
- mise en place de critères sociaux plus élevés lors d'appels d'offre : favoriser ainsi les entreprises qui dépassent le quota de salariés RQTH (Reconnaissance de la Qualité de « Travailleur Handicapé »).

## **Rendre la ville plus ouverte sur l'autre**

La culture, le sport et les loisirs sont autant de moyens d'insertion que d'outils d'intégration. Ils sont la porte ouverte vers l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Montpellier, à travers Handi'com, permet chaque année à 600 élèves de la ville de participer à des ateliers dynamiques autour du handicap, sur 3 jours. Mais le handicap et ses difficultés prennent-ils fin pour autant ? Le regard de l'autre change-t-il durablement ?

#Nous sommes propose d'élargir les offres culturelles et du vivre ensemble, en améliorant l'existant et en créant de nouvelles opportunités.

## **Nos propositions**

- rendre les sites publics plus accessibles (meilleure visibilité pour les malvoyants, écriture/police spéciale pour les Dys, email d'information systématique pour les Sourds, vidéo LSF annoncées par le logo),
- monter des partenariats entre les commerces du centre-ville et un fond d'aides pour accélérer Loi 2005 et la mise aux normes,
- mettre en place de davantage de navettes les jours de vote accessibles aux personnes dépendantes et/ou handicapées,
- verbaliser le non-respect du stationnement dédié, débordements des étales et terrasses, etc (présence de visio interprétation ou d'un·e agent·e signeur à la Police municipale).
- créer une Maison des Associations,
- installer de boucles magnétiques dans plus de salles de projection,
- rendre accessible les aménagements sportifs : piscine, gymnase (ex : élargissement des portes pour des fauteuils de compétitions plus larges que les fauteuils de route),
- former le personnel d'accueil périscolaire,
- rendre inclusifs les jeux dans les aires de jeux,
- proposer des visites accessibles en LSF dans tous les musées de la ville,
- prévoir la présence d'une personne interprète signalés par le logo dans chaque événement culturel municipal (ex : Agora des savoirs).